



## Règlement régissant l'admission des membres

Conformément à l'article 3 des statuts de l'association, profunda-suisse a pour but de soutenir et de défendre les intérêts de spécialistes intervenant dans quatre domaines d'activité: Conseil, Formation, Insertion professionnelle/AI et Information & documentation. L'article 3.2 précise ainsi que: «Les spécialistes représentés par l'association conseillent et accompagnent des adolescents et des adultes dans le cadre de leur orientation professionnelle, scolaire et universitaire, ainsi que pour l'organisation de leur parcours professionnel.»

Les professionnels suivants peuvent donc adhérer à profunda-suisse:

- Conseillers en orientation professionnelle, universitaire ou de carrière (titulaires d'un diplôme professionnel ou en formation)
- Professionnels de l'information et de la documentation (titulaires d'un diplôme professionnel ou en formation)
- Les professionnels qui accompagnent des adolescents ou des adultes dans l'un des domaines d'activité mentionnés ci-dessous pour les questions relatives à leurs choix de profession ou de formation et/ou pour l'organisation de leur parcours professionnel, qui attestent d'une expérience pratique d'au moins 3 ans à 80 % et ont suivi l'une des formations mentionnées:

### **Domaine d'activité Conseil (conseil en orientation professionnelle, universitaire ou de carrière, conseil en évolution professionnelle au sein de l'entreprise, transition de carrière)**

Formateur-trice

Responsable de formation

Formateur/trice pour adultes

Spécialiste/responsable en ressources humaines

Coach de carrière CAS

Psychologue

### **Domaine d'activité Formation (choix de l'orientation professionnelle/offre transitoire/transition 1/transition 2)**

Conseiller-ère en offres transitoires

Directeur de projet et coopération scientifique dans le domaine de l'OPUC et de la formation professionnelle

Formateur-trice en tant que conseiller-ère en transition 2

Formateur-trice en milieu de travail dans le domaine de l'apprentissage/des offres transitoires

Enseignant-e en orientation professionnelle

Enseignant-e des futur-e-s enseignant-e-s dans le domaine de la formation professionnelle (HEP)

Psychologue dans le domaine de conseil aux mineurs pour la transition 1

Travailleur-euse social-e dans le domaine du conseil aux mineurs pour la transition 1

Pédagogue social-e dans le domaine du conseil aux mineurs pour la transition 1

### **Domaine d'activité Insertion professionnelle/AI**

Accompagnant-e socioprofessionnel-le

Psychologue du travail et des organisations CAS

Conseiller-ère en orientation professionnelle (au moins 5 ans d'expérience)

Conseiller-ère Case Management en réadaptation

Conseiller-ère Case Management en formation professionnelle (projets cantonaux) pour l'enseignement supérieur 2

Pédagogue curatif-ive

Responsable d'insertion auprès de l'AI

Psychologue

Conseiller-ère du personnel

Psychologue en réadaptation CAS

Travailleur-euse social-e

Pédagogue social-e

### **Domaine d'activité Information & Documentation**

Bibliothécaire

Employé-e de commerce

Pour les cas limites au regard des critères mentionnés ci-dessus, la décision d'admission appartient au Comité directeur.